



**délibération :  
D\_2022\_6\_13**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 41

Votants : 50

**Objet : Convention  
pluri-annuelle  
d'objectifs avec Seine-  
et-Marne  
Environnement-  
Avenant n°2**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

**Titulaires** : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CHAINEAU Francis, Monsieur CHARLE Daniel, Monsieur LAGAN Thomas, Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre

**Pouvoirs** :

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice

Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Madame LEFEBVRE Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

**Absent(s)** : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis

**Excusé(s)** : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'article L.232-2 du code de l'énergie instaurant que le « service public de la performance énergétique » s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique » ; ce même article précise que « les conseils fournis sont personnalisés, gratuits et indépendants » ;  
Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;  
Vu la délibération n°6-03-02-20 en date du 25 février 2020 autorisant la signature d'une convention pluri-annuelle d'objectifs avec Seine-et-Marne Environnement pour la mise en œuvre d'une Plateforme territoriale de Rénovation énergétique (PTRE) ;  
Vu la convention pluri-annuelle d'objectifs signée avec Seine et Marne Environnement le 26 mars 2020 ;  
Vu l'avenant n°1 à la convention signé le 11 mai 2021 ;  
Vu le projet d'avenant n°2 à la convention, ci-annexé ;  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Considérant que pour assurer le Service Unique de la Rénovation Energétique (SURE) sur le territoire, la Communauté de communes Bassée Montois a signé une convention d'objectifs avec Seine-et-Marne Environnement (SEME) le 26 mars 2020, pour une durée de trois années ;

Considérant que la convention signée avec l'opérateur SEME est à détacher de la convention de versement des fonds CEE signée avec le département mais que les deux sont liées dans leurs dispositions.

Considérant que la contribution financière de la Communauté de communes pour la mise en œuvre du service, doit être ajustée dès 2022 et pour 2023 afin de tenir compte des facteurs suivants :

- La revalorisation du coût unitaire des actes d'information, de suivi et d'accompagnement des ménages due à une très forte demande des habitants du territoire ;
- La consolidation et le renforcement du poste d'Equivalent Temps Plein pour le conseiller info énergie du territoire porté à 0,5 ETP au lieu de 0,3 ETP aujourd'hui.

L'article 3 de la convention d'objectifs avec SEME est ainsi modifié en portant le coût total éligible du projet à 119 000 €.

L'article 4 est ainsi modifié en portant la contribution financière annuelle de la Communauté de communes de 14 850 € à respectivement 22 500 € pour 2022 puis 24 750 € pour 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention pluri-annuelle d'objectifs avec Seine et Marne Environnement, ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE

Emis le 13/12/2022, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 16/12/2022

  
Le secrétaire de séance

